

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

KerÔvives



Introduction

Les projets portés par l'association les Eaux Vives durant les périodes hivernales entre 2013 et 2016 ont évolué pour des personnes éloignées de toute prise en charge. Elles ont eu comme point commun de proposer aux personnes un chez soi, de décembre à mars, dans un cadre semi collectif et semi autonome.

De ces trois années d'expérimentation, l'association les Eaux Vives a souhaité aller plus loin dans sa démarche auprès des personnes les plus éloignées de toute prise en charge. Ceci a été rendu possible par la décision de la DRDJSCS de nous financer la pérennisation de 5 places « hiver » au cours de l'année 2017.

Ce projet nommé maintenant « KerOvives » diffère des projets portés jusqu'à présent, en ce sens qu'il propose des logements autonomes alors que les précédents projets se concentraient sur une même structure sous forme collective mais avec des espaces individuels.

Objectifs

Les constats et les expériences des années passées ont orienté le projet. Pour accéder à un logement, il est habituellement demandé à la personne de prouver son inscription dans une démarche d'insertion et de démontrer sa capacité à habiter. Or, une personne qui est dans un parcours d'errance depuis de nombreuses années peut se retrouver en difficulté pour, justement montrer sa capacité à habiter.

Ce dispositif concerne des personnes, homme ou femme, dites « grands exclus », y compris celles considérées comme « éloignées du logement » (par le fait de leur addiction, leurs troubles de santé mentale, etc.) et qui refuse toute solution d'hébergement institutionnel ou qui en sont exclues. Il s'agit pour nous d'aller au-devant des personnes dans leur logement pour envisager un accompagnement. Aussi, le seul prérequis est que la personne puisse être en lien avec les professionnels et accepte les visites dans le logement.

Son objectif est de proposer aux personnes d'expérimenter un hébergement dans un logement individuel, conjugué à un accompagnement dans le quotidien. Cette expérimentation impliquant un travail en partenariat avec les acteurs sociaux et sanitaires du réseau permet d'évaluer plus finement

la situation en logement de la personne et de travailler par la suite la solution d'hébergement/logement la plus adaptée.

Organisation du dispositif

Logements

Le dispositif KerOvives est constitué actuellement de 5 places dans 5 logements individuels diffus du parc privé.

Les logements sont situés dans le quartier de Dalby, à proximité du transport en commun (arrêt de tram), de services et de commerces de proximité.

Les 5 logements ont été meublés et équipés afin que les personnes orientées puissent s'y installer directement, sans faire au préalable d'achat lié à leur aménagement et puissent y vivre en autonomie. Dans chaque logement, il y a le nécessaire en petits électroménagers et le nécessaire pour cuisiner ainsi que du linge de maison. Une télévision est également mise à disposition.

Afin de faciliter l'entretien des logements par les personnes hébergées et le travail d'accompagnement associé, l'association a également fourni les produits d'entretien nécessaires et s'engage à les renouveler en fonction des besoins.

L'équipe

Elle est composée d'une intervenante socio-éducative référente et d'un chef de service intervenant sur d'autres structures du Pôle Accueil Urgence. Deux intervenants de proximité en charge des expérimentations dans le cadre du projet Cinq Ponts ont intégré le dispositif en mai 2018 à hauteur de 5 heures par semaine.

Orientation vers le dispositif et admission

L'orientation des personnes s'effectue en concertation avec les partenaires du réseau de l'urgence sociale (SIAO44, Samu social). Une visite du logement et une présentation du dispositif KerOvives par l'équipe sont ensuite proposées aux personnes, en amont de l'admission pour permettre un délai de réflexion à la personne ainsi qu'à l'équipe, avant l'intégration ou non dans le logement.

Il est important que la personne veuille intégrer ce logement et accepte des visites à domicile avant d'intégrer le dispositif.

Après une période d'un mois au minimum de stabilisation dans le logement, un contrat d'hébergement est signé entre la personne et l'association. Ce contrat précise les engagements de l'association ainsi que les droits et devoirs de la personne notamment en termes de respect, de visites obligatoires et de participation financière. Ce contrat est toutefois léger et s'adapte à la personne

Il s'agit d'aller au-devant des personnes dans leur logement, d'assurer une présence dans le quotidien en considérant le logement comme un lieu privatif (n'y pénétrer qu'en présence de la personne ou à sa demande) et d'accompagner au fil du lien tissé dans le temps, l'émergence d'un projet. Les accompagnements n'ont pas de durée déterminée dans le temps.

Caractéristiques du public hébergé

Les 5 personnes orientées en novembre et décembre 2017 étaient toujours hébergées au 31 décembre 2018.

Il s'agit de 5 hommes, âgés entre 45 et 51 ans avec des problématiques diverses : santé mentale, addictions, poly consommations, et avec des habitudes de rue ancrées depuis de nombreuses années (vie en extérieur, mendicité, ramassage de mégots, etc.). 1 avait un chien au moment de son admission dans le logement (il en a 2 à ce jour) 1 autre a adopté un chien quelques mois après son arrivée.

Ces personnes n'ont pas eu d'expérience en logement depuis au moins 15 ans et pour 3 d'entre eux ont connu des longues périodes d'incarcération.

L'accompagnement dans le logement

Le premier trimestre 2018 a permis à ces personnes d'entrer en relation avec l'intervenante socio – éducative et de s'approprier leurs logements respectifs. Les logements avaient été meublés et équipés en amont pour qu'ils puissent être fonctionnels dès leur installation.

L'intervenante socio-éducative les a accompagnées dans une démarche de personnalisation de leur appartement afin qu'ils puissent s'y sentir chez « eux ». Elle a pu observer des manières différentes de s'approprier les lieux : en entassant moult objets, en y ajoutant que des photos de proches, en bougeant le mobilier de place, en y ajoutant rideaux et quelques affaires personnelles. Toutes les personnes ont souligné l'importance d'avoir à nouveau accès à une télévision et pour 3 d'entre eux le fait d'avoir une salle de bain privée a répondu à un souhait longtemps espéré.

Lors de cette période, les visites ont été très régulières au sein des logements voire quotidiennes ce qui a permis une évaluation plus fine de leur situation globale et de leur aptitude à vivre en logement autonome : gestion budgétaire, courses alimentaires, cuisine, hygiène, entretien du logement, lien avec le voisinage.

Par la suite, le rythme et la fréquence des visites ont été décidées avec les personnes. L'accompagnement s'est adapté aux attentes et besoins de chacun.

L'accompagnement proposé

L'accès et la mise à jour des droits ont constitué une priorité dans l'accompagnement proposé et les cinq personnes accueillies y ont répondu favorablement. Elles ont toutes mis à jour leurs droits, notamment leurs ressources : demande de RSA, AAH, pension d'invalidité ainsi que leurs protections santé : CMU, aide à la complémentaire santé, aide médicale d'état et leurs domiciliations qu'elles ont conservées au vu de leur statut d'hébergé. Les cinq personnes ont désormais une couverture de santé et quatre d'entre elles ont des ressources qui correspondent à leur situation.

L'inclusion dans leurs immeubles respectifs reste problématique. En effet, des plaintes du voisinage sur des nuisances sonores, ou des comportements inadaptés tel que des coups dans les portes des voisins ou des objets déposés dans les espaces communs ont pu être remontées à l'équipe par l'agence immobilière responsable de la gestion locative.

L'équipe travaille donc à la notion de vivre ensemble, au respect du voisinage et à l'appropriation des normes d'une vie en immeuble collectif avec les personnes hébergées. L'inclusion demande un réel et important travail de médiation avec les voisins et avec l'agence gestionnaire afin d'adapter au mieux les interventions. A la fin de cette année, seules deux situations sont restées plus problématiques au niveau du voisinage. Les 3 autres personnes ont pris conscience de l'importance du respect de l'environnement.

Pour les personnes, cela a été aussi l'occasion d'apprendre pour certaines à se repérer dans le quartier (une des personnes avait déjà une bonne connaissance du quartier) et à prendre des habitudes de rythmes de vie dans un quotidien en logement implanté dans un quartier riche et animé en commerces de proximité et associations locales.

L'équipe a rapidement pu observer l'isolement dans lequel se trouvent les cinq personnes accueillies sur le dispositif. Il leur a été compliqué voire impossible de fournir un nom et des coordonnées d'une personne de confiance lors de leurs installations en logement. Leurs parcours de vie respectifs ont été jalonnés de ruptures et notamment familiales.

Le fait de se poser dans un logement leur a permis d'acquérir une certaine stabilité un espace de liberté et d'être suffisamment en confiance pour reprendre du lien avec leurs familles.

Les deux intervenants de proximité en charge des expérimentations dans le cadre du projet Cinq Ponts ont intégré le dispositif en mai 2018 (5 heures dans la semaine) L'objectif est de constituer avec

l'intervenante socio-éducative réfère une équipe pluridisciplinaire, de créer des temps de réflexion commune et ainsi proposer un accompagnement toujours adapté.

Conclusion

Le dispositif KerOvives accueille et accompagne depuis novembre 2017 des personnes avec leurs problématiques et leurs pathologies sans injonction de projet ni d'occupation dans la durée. Il demande une adaptation des professionnels et nécessite des temps de partage des pratiques, des temps de réflexion pour des questionnements et des perspectives à envisager :

L'accès à un logement n'est pas une fin en soi, Il est un point de départ dans la stabilité. L'accompagnement est primordial car il permet à la personne de se maintenir dans un logement et de retrouver une dynamique de vie.

Le travailleur social référent ne peut être le seul interlocuteur de la personne. En effet, la complexité des situations des personnes hébergées oblige à mobiliser des compétences diversifiées, à faire appel au partenariat et à coordonner les actions en fonction des problématiques des personnes, de leur évolution, leurs attentes et l'avancée de leur projet.

Les questions de l'isolement et de l'inclusion sociale sont centrales dans ce dispositif. Le logement doit être propice au développement et au renforcement des relations et du lien social.

Le logement offre une stabilité. Ainsi, après la période d'installation dans le logement qui permet de se poser et de couper avec la rue, la personne peut passer par des moments de grande fragilité, des périodes d'alcoolisations massives, une démobilitation, des doutes et des questionnements. La personne exprime alors un sentiment de solitude, d'isolement. Comment permettre à la personne de limiter l'isolement ? Au-delà de l'accompagnement, quel dispositif de participation collectif pour des personnes en difficulté dans la relation aux autres ?

L'accès au logement diffus et l'accompagnement permettent à des personnes considérées comme « les plus éloignées du logement » d'exprimer à nouveau des envies, des désirs d'évolution, parfois des projets. D'autres alternatives de logement (pension de famille, habitat semi collectif...) doivent être proposées pour permettre aux personnes de concevoir un choix de vie en fonction de leurs attentes et leurs besoins qui sont multiples et différents.